

**MARCHE N°24FCS05-2**  
**FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENT**  
**DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal DEC2020-12-06 du 9 décembre 2020, approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, notamment pour la fourniture d'EPI, matériels, vêtements, chaussants,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle pour les agents de la Mairie et du CCAS, lots 6 et 7,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec les sociétés suivantes :

- lot n° 6 Vêtements et chaussants pour les agents d'entretien, ATSEM, restauration municipale, pour un montant maximum annuel de 7.500 €/HT :  
SEPRO PROFESSIONNAL, 160 rue Antoine de Saint-Exupéry, 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, représentée par Monsieur Guillaume VIVIEN, Gérant,
- lot n° 7 Vêtements et chaussants spécifiques pour les agents petite enfance, crèche, pour un montant maximum annuel de 4.500 €/HT :  
L'ECHOPPE, 28 rue Blanqui, CS50034, 33038 BORDEAUX, représentée par Madame Céline GODET, Présidente,

**Article 2 :**

L'accord-cadre est conclu sur la base des quantités réellement exécutées appliquées aux prix unitaires fixés dans le bordereau de prix. Ces prix sont révisables annuellement selon les modalités prévues au marché.

**Article 3 :**

L'accord-cadre est conclu à compter du 1er juillet 2024 pour les deux lots.  
La période initiale pour les deux lots se termine le 10 juin 2025, date à laquelle l'accord-cadre est reconductible tacitement trois fois un an, soit jusqu'au 10 juin 2028.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 28 juin 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

28 JUIN 2024